

28 juillet 2010

Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 880 000 francs destiné à la rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff de la salle communale de Plainpalais, situé 52, rue de Carouge, 1205 Genève, parcelle N° 827, feuille N° 42, section Genève-Plainpalais.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La sécurisation des installations techniques du Théâtre Pitoëff a été demandée par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Une première partie du travail indispensable pour le maintien de l'activité du théâtre a été réalisée durant l'été 2008. Les travaux de mise aux normes à entreprendre concernent principalement l'ensemble de la cage de scène. Celle-ci, datant de 1910, n'a pas été traitée lors de la rénovation de la salle communale de Plainpalais en 2001. Il s'agit dans l'ensemble de travaux normaux de mise en conformité d'installations techniques.

Historique de l'opération

En 2006, la Gérance immobilière municipale, en charge de la gestion des salles communales, commande un audit au bureau d'ingénieurs scéniques Pont Volant sur l'état des installations scéniques du théâtre.

En janvier 2007, les directions respectives du département de la culture et du Service des bâtiments prennent connaissance du rapport du bureau Pont Volant. Il est décidé de définir les priorités, de mettre au point un cahier des charges pour la rénovation des installations scéniques et de faire un préchiffrage des travaux. Un groupe de travail est constitué avec des membres du Service administratif et technique du département de la culture, de la Gérance immobilière municipale et du Service des bâtiments.

Le 21 février 2007, M. Forissier, ingénieur au bureau Pont Volant, commente l'audit dont il est l'auteur à l'occasion d'une séance organisée par le groupe de travail. Il est relaté que la machinerie et les moyens de levage, datant de 1909, ne sont plus adaptés aux spectacles actuels et ne sont plus conformes avec les normes professionnelles en matière de sécurité. Les charges à lever (prévues à la main pour des décors en toile, maximum 40 kg) doivent désormais supporter principalement de nombreux projecteurs. Arrivé en fin de vie, ce système de porteuses contrebalancées n'est plus adapté et ceci nécessite de reprendre complètement le

concept de la cage de scène. Cette salle étant louée à diverses associations, il est déconseillé de mettre les installations du théâtre à disposition d'amateurs sans la surveillance d'un technicien formé sur ce dispositif ancien.

En mars 2007, le bureau d'ingénieurs présente son rapport. Le projet est divisé en deux phases:

1. les travaux prioritaires sur les porteuses du cintre par mesure de sécurité;
2. la mise à niveau des équipements scéniques et divers aménagements nécessaires dans la cage de scène et en salle.

En accord avec ses partenaires, le Service des bâtiments commande une étude précise et chiffrée au bureau d'ingénieurs Pont Volant afin d'établir un cahier des charges des travaux à entreprendre.

Le 11 décembre 2007, une visite est organisée avec l'OCIRT sur place concernant l'état des installations du Théâtre Pitoëff. Un courrier faisant suite à cette visite de contrôle est adressé au régisseur du Théâtre Pitoëff, M. Daniel Collet. M. Malleret, inspecteur, confirme dans ce rapport les propositions de notre mandataire, M. Forissier. Ainsi l'OCIRT approuve les conclusions de l'audit et demande d'entreprendre les travaux dans les meilleurs délais.

Le 6 février 2008, le descriptif des travaux à réaliser en première étape est présenté aux différents partenaires (Gérance immobilière municipale, Service des bâtiments, Service administratif et technique ainsi que les régisseurs du théâtre) avec le rapport de l'OCIRT. Fin février, les documents concernant la seconde étape (descriptifs, relevés et projet) sont transmis au groupe de travail.

Le 23 juin 2008, une motion est déposée au Conseil municipal pour la rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff.

En juillet 2008, les travaux prioritaires sont réalisés en première étape pour un montant de 25 330 francs TTC, hors honoraires. La réception des travaux avec essais de mise en charge est validée le 11 août 2008.

Le 10 septembre 2008, le Conseil administratif a informé le Conseil municipal des opérations en cours sur les installations scéniques du Théâtre Pitoëff depuis le rapport de l'OCIRT fin 2007, et a mentionné qu'une seconde étape de travaux était planifiée, étape qui fera l'objet de deux inscriptions au plan financier d'investissement, sous crédit d'étude N° 043.049.01 pour un montant de 175 000 francs, et crédit de réalisation sous le N° 043.049.02 pour un montant de 1 100 000 francs.

Le 23 juin 2009, le crédit d'étude PR-652/6 d'un montant de 175 000 francs est voté par le Conseil municipal.

Suite à l'engagement de M. Forissier au Grand Théâtre, le Service des bâtiments mandate M. Philippe Warrant, scénographe, qui reprend le projet sur les bases du rapport de M. Forissier.

Notice historique

Edifiée par l'architecte Joseph Marschall entre 1907 et 1909, la salle communale de Plainpalais comporte notamment une grande salle, une salle des assemblées, un promenoir et un buffet au rez-de-chaussée, de même qu'un théâtre adjoint d'un foyer au premier étage. Edifice monumental significatif de la commune de Plainpalais au début du XX^e siècle construit dans le style Heimatstil, la salle communale de Plainpalais est ornée de décors intérieurs comme extérieurs qui représentent un ensemble de grande qualité et d'une homogénéité exceptionnelle.

Comme le montrent des photographies anciennes, le théâtre était richement décoré. Des peintures situées sur le haut des murs ainsi qu'à la base du plafond alternaient des motifs décoratifs végétaux et des masques de comédie proches de ceux du foyer adjacent. Les murs étaient séparés du plafond par une corniche alors que le parapet de la galerie recevait, semble-t-il, le même décor en staff que dans la grande salle, simulant des balustres torsadés rehaussés de perles dorées. On peut supposer que Joseph Mithey et Emile Dumont, tous deux professeurs à l'Ecole des arts industriels de Genève et auteurs des peintures du plafond du foyer, ont aussi reçu commande du décor de cette salle.

En 1926, des travaux ont lieu dans le théâtre consistant en une peinture des murs, la remise à neuf des loges, la restauration du rideau et du cadre de scène. En 1968, le théâtre subit d'importants travaux qui amènent à recouvrir les parois de tentures de velours rouge venant cacher les peintures et le parapet de la galerie; on ne sait pas si les décors originaux subsistent encore aujourd'hui derrière ces aménagements. La visibilité est améliorée par la construction de gradins au parterre et à la galerie; le sol est revêtu de moquette et de nouveaux fauteuils sont installés. Les vitrages sur la rue de Carouge sont obturés dans le but d'une isolation phonique de la salle. Le cadre de scène et la scène elle-même sont agrandis. Une réfection des installations électriques et techniques a lieu et les loges sont remises à neuf. Des travaux de mise en conformité aux normes de sécurité ont lieu en 1992-1993 avec un complément de l'installation de détection incendie, la modification de l'éclairage et des projecteurs, de même que la pose de nouveaux fauteuils, revêtements muraux et moquettes.

Ce théâtre a vu les débuts d'Ernest Fournier en octobre 1909 avant que sa troupe emménage en 1913 dans le nouveau bâtiment de la Comédie. De 1917 à 1922, Georges et Ludmilla Pitoëff y présentent 82 pièces. C'est en 1949 que la salle prend le nom de «Théâtre Pitoëff» afin d'honorer la mémoire de Georges Pitoëff, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Concertation avec les partenaires

Une coordination complète entre tous les intervenants et les bénéficiaires a été mise en place dès janvier 2007.

Réponses à une motion

Ce projet répond à la motion M-792 de MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Lathion, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Véronique Paris, Salika Wenger et Nicole Valiquer Grecuccio, acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 juin 2008, intitulée: «Pitoëff: avant de frôler la catastrophe, une remise en forme s'impose!» La réponse à la motion a été présentée au Conseil municipal le 14 octobre 2008, qui en a pris acte dans sa séance du 5 novembre 2008.

Exposé des motifs des exploitants

Le Théâtre Pitoëff est mis à disposition du département de la culture pour un nombre de jours illimités annuel. L'espace est actuellement occupé par le Théâtre En Cavale avec un taux d'occupation pour l'année 2009 de 186 jours.

Le restant des jours est loué par la Gérance immobilière municipale à environ six autres prestataires.

Une mise à niveau des installations s'avère indispensable à une bonne et sûre exploitation des lieux en regard de la variété des spectacles proposés.

Exposé des motifs des utilisateurs

La salle communale de Plainpalais accueille de nombreuses manifestations artistiques soutenues par le département de la culture. La collaboration entre le département des finances et du logement et le département de la culture fait l'objet d'une convention depuis 2003.

Après que la maison ait accueilli les concerts de Contrechamps (aujourd'hui réalisés à la salle Ernest-Ansermet) et le Festival annuel Archipel, M. Patrice Mugny, conseiller administratif, propose en 2004 à la Compagnie du Théâtre En Cavale, qui devait quitter la salle du Caveau, de réaliser sa saison au Théâtre Pitoëff, un équipement théâtral alors très peu exploité. Ainsi, la saison théâtrale de En Cavale à Pitoëff et la saison de la Compagnie Confiture installée au Casino-Théâtre, en sus de La Revue, ont permis de créer une nouvelle dynamique culturelle dans le périmètre de la rue de Carouge.

La manifestation biennale produite par le département de la culture, «La Fureur de lire», s'y installe également en automne.

Depuis septembre 2005, afin de garantir une utilisation la plus sécurisée possible, le Service administratif et technique a doté le Théâtre Pitoëff d'un régisseur, suivi d'un deuxième dès février 2009. Depuis avril 2006, le Service administratif et technique bénéficie d'un espace administratif pour les régisseurs qu'il partage avec la Compagnie du Théâtre En Cavale.

Depuis la construction de ce théâtre, seuls quelques travaux d'entretien et plus spécifiquement d'amélioration du confort pour le public ont été réalisés.

Les installations techniques de scène sont en inadéquation avec les besoins des spectacles actuels. Les éléments composant l'ensemble de la cage de scène doivent être repris:

- Le plateau de scène, actuellement en pente et ne supportant que de faibles charge, devra être remis à plat avec une structure acceptant les charges des décors actuels.
- Hormis les équipes motorisées mises en place en été 2008, qui seront démontées et remontées, le reste des moyens de levage et du faux gril les supportant devra être remplacé avec une répartition proportionnelle à cette cage de scène. Les accroches en dessus du proscenium sont actuellement inexistantes et pourtant nécessaires. Les accroches en salle pour les éclairages de face devront être sécurisées.
- Le tableau électrique date des années 1950 et ne correspond plus aux besoins actuels. Il sera remplacé, déplacé et sa puissance augmentée.
- En dehors de l'aire de jeu, l'espace au sol de la cage de scène se compose d'une seule coulisse à jardin. Il est nécessaire de trouver de la surface et de réorganiser les éléments composant la coulisse existante ainsi que les escaliers d'accès aux circulations horizontales de la cage de scène, au gril et à la toiture.
- L'accès des décors se fait actuellement par le sas d'entrée du public. Les châssis conçus proportionnellement à la taille du plateau ne peuvent pas entrer sans être coupés en plusieurs parties. Un accès direct a été étudié.
- En accord avec l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, des places devront être aménagées pour les personnes en chaise roulante.

En conclusion, il est nécessaire pour la sécurité des artistes et des techniciens et in fine, pour le bien-être du public, de mettre aux normes cet outil de travail et de le rendre compatible avec l'accueil des spectacles d'aujourd'hui.

Les dates des travaux ont été prévues afin de permettre à certaines manifestations de se dérouler comme prévu, ainsi la première partie de la saison du Théâtre En Cavale se fera à Pitoëff ainsi que le Festival Archipel qui se déroule durant le mois de mars. Idéalement, les travaux devraient se faire d'avril à décembre afin de prêter le moins possible les saisons artistiques.

Obligations légales et de sécurité

En référence à la visite du 11 décembre 2007, l'OCIRT remet un procès-verbal aux exploitants du Théâtre Pitoëff. Le représentant de l'employeur est l'interlocuteur privilégié de l'inspectorat.

Se référant à l'audit du bureau d'ingénieurs Pont Volant, l'OCIRT en confirme les points et demande de mettre en conformité les installations scéniques. Sur son rapport, l'inspecteur de l'OCIRT constate les points suivants:

«Si divers travaux d'entretien ont été réalisés sur le matériel: par exemple le remplacement des fils de chanvre; la pose de néons dans la coulisse et sur le gril; la consolidation des passerelles; la réfection des échelles d'accès aux passerelles; l'achat d'une échelle pour accéder aux éclairages de scène; il apparaît toutefois que les équipements scéniques sont anciens, vieillissants, ne correspondent plus aux besoins actuels de production théâtrale et n'ont pas été adaptés à l'évolution de la technique. Notamment:

- les moyens de levage permettant la suspension des décors, rideaux et projecteurs sont obsolètes et pour certains dangereux;
- le gril est difficile d'accès et sa charge admissible n'est pas connue. Un espace d'une largeur de plus de 30 cm est présent tout le long du cadre de scène et présente un risque de chute certaine;
- les passerelles et leurs accès ne sont plus en accord avec les normes actuelles;
- les porteuses contrebalancées ne répondent pas aux règles en vigueur pour le levage (voir la manipulation et le système d'accrochage des contrepoids, la sécurité du passage des contrepoids dans la cheminée; plusieurs câbles non guidés dans les poulies; absence de réglage de longueur des câbles; charges admissibles non indiquées; etc.);
- les porteuses manuelles à tirage direct sont inadaptées aux besoins actuels (comme l'accrochage de projecteurs) et leur charge admissible a dû être bloquée à 40 kg pour éviter les risques de chute et les efforts de levage.»

Ainsi, les exploitants du Théâtre Pitoëff s'adressent à la Ville de Genève, propriétaire des lieux, afin de prendre toutes les mesures nécessaires et éviter la fermeture de la salle.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Les travaux comportent deux étapes:

Première étape exécutée en 2008 (hors crédit de réalisation):

- Remplacement des cinq porteuses contrebalancées dangereuses et les remplacer par six petites porteuses motorisées.

- Pose de plinthes sur le pont d'accès aux passerelles.
- Pose d'un faux plancher dans les dessous de scène pour éviter de se blesser en passant sous la scène.

Deuxième étape (les six porteuses motorisées installées en première étape sont maintenues dans cette phase):

- Des études complémentaires réalisées par le bureau d'ingénierie civile EDMS ont fait apparaître que la résistance de la dalle sous la scène et du gril était limitée et que des travaux de renforcement structurel seraient nécessaires pour supporter des charges répondant aux normes actuelles.
- L'expertise cherchant à repérer la présence éventuelle d'amiante dans les parties touchées par les travaux fait état de quelques traces dans des panneaux existants derrière des interrupteurs et des luminaires. Ces travaux seront exécutés en début de chantier par une entreprise spécialisée dans le retrait d'amiante selon les prescriptions du Service de toxicologie de l'environnement bâti.

Le descriptif général des travaux se présente comme suit:

Postes scénographiques

– Scène

Remplacement complet de la scène, mise à plat du plancher. La future structure métallique du dessous de scène supportant des panneaux dérapables aura un rôle structurel pour palier le manque de résistance de la dalle. Actuellement, la charge admissible de la scène est de 200 kg/m², l'objectif est d'atteindre les 500 kg/m² correspondant à la norme actuelle. L'ancienne fosse à orchestre et le nez de scène seront modifiés pour permettre la dépose des velours de la tenturerie de scène (tissus résistant au feu) sous l'avant-scène, quand elle n'est pas utilisée en spectacle.

– Gril

Pose d'un platelage en caillebotis métallique posé sur les solives en bois existantes.

De nouvelles poutrelles métalliques reprendront les supports de poulies (moufles) des nouvelles porteuses. Ainsi, les structures en bois existantes ne reprendront que la charge des platelages en caillebotis et la charge des personnes. L'ancien local de ventilation sera démoli de manière à dégager l'espace du gril.

Suppression des passerelles de singes et remplacement des passerelles latérales.

Équipement des cintres, porteuses motorisées et manuelles complétées: redistribution complète des moyens de levage, au pas de 30 cm.

– Passerelles en salle

Création d'une passerelle transversale en salle, permettant d'accrocher des projecteurs à l'axe principal de l'éclairage de face, en soulageant ainsi le support du balcon, dont l'accès est délicat pour les utilisateurs (échelles mobiles). Un axe d'éclairage approprié (entre 30 et 45 degrés) est aujourd'hui fondamental pour répondre aux demandes des spectacles. Cet axe sera garanti par cette passerelle, qui sécurisera le travail des éclairagistes par des accès adéquats.

Mise aux normes des garde-corps des passerelles latérales existantes en salle.

– Gril d'avant-scène

Création d'un passage pour les techniciens entre Jardin et Cour, remplaçant les passerelles de singes actuelles. Installation d'un nouveau rideau de scène sur une perche à treuil manuel.

– Galerie

Aménagement définitif de la régie au balcon (cet aménagement nécessite la suppression de huit sièges).

Remplacement de la perche volante supportant des projecteurs en salle par une poutre triangulée sécurisée.

– Équipements techniques

Les équipements électriques, de chauffage, de défense incendie et cheminement des lignes d'éclairages seront mis aux normes. Le nouveau tableau électrique sera déplacé de Cour à Jardin pour un meilleur accès pendant les spectacles.

Postes non scénographiques

– Travaux de préparation

Dépose des fauteuils et les tentures dans la salle.

Protection des accès.

Pose d'échafaudages.

– Escaliers

Remplacement des escaliers d'accès aux différents niveaux de la cage de scène du niveau sous scène à la toiture. Le nouvel escalier est plus compact et permet ainsi de gagner de la surface dans la coulisse Jardin qui est exigüe. Les

hauteurs des paliers sont modifiées de manière à obtenir une hauteur de passage de 200 cm au minimum.

– Loges

Suppression du W.-C. dans la coulisse côté Jardin et création d'un W.-C. dans les loges.

– Dessous de scène

Création d'un bac évier pour les techniciens.

Pose d'un nouveau tableau électrique.

Dépose et repose de panneaux bois sur le sol.

– Divers travaux annexes

Isolation en toiture, suppression d'un châssis de toiture.

Piquage et peinture de propreté des murs de la cage de scène.

Elimination de la marche dangereuse devant la scène.

Création d'un passage EI30 pour les décors entre la salle et le hall.

Adaptation de la salle pour permettre l'accès à quatre places pour personnes handicapées en chaise roulante, modification du fond de salle.

Nettoyage de fin de chantier de la cage de scène, des dessous de scène et de la salle.

Postes sécurité

– Détection incendie

Dépose des détecteurs existants dans la cage de scène pendant les travaux et repose après travaux.

– Sprinkler – rideau d'eau

Vidange du réseau de sprinkler, dépose du réseau pendant travaux et repose après travaux, y compris quelques adaptations aux nouvelles installations scéniques.

– Eclairage de secours – balisage évacuation

Dépose et repose des blocs de secours de la scène pendant travaux.

– Exutoire de fumée

Création d'exutoires de fumée au-dessus du gril représentant 5% de la surface de la scène (mise en conformité légale).

Conception énergétique

Le projet consiste essentiellement à adapter les installations techniques existantes, globalement en bon état, à la nouvelle configuration. Dans ce cadre d'intervention relativement restreint, il n'y a pas eu de conception énergétique d'ensemble.

– Chauffage

Dépose des radiateurs existants situés en bord de cage de scène, modification du réseau hydraulique afin de permettre la mise en place de nouveaux radiateurs sur les cotés de scène.

– Ventilation

Modification et réglage du système de régulation afin de permettre la prise en charge du transfert énergétique du chauffage statique à la ventilation.

Nettoyage des gaines en maçonnerie.

– Electricité

Remplacement des luminaires de la salle peu performants par des équipements économes en énergie. Ils seront choisis de manière à répondre à la recommandation SIA 380/4.

Installations de nouveaux équipements pour réduire les consommations:

- dispositif d'automatisation simple et efficace;
- détecteurs de présence;
- usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Programme et surfaces

Liste des locaux et surfaces

Salle Pitoëff: capacité de la salle de spectacles sur deux niveaux:

Avant travaux: 344 places assises ordinaires.

Après travaux: 336 places assises dont 6 places démontables au profit de 4 places pour personnes handicapées en chaise roulante.

Le théâtre dispose de:

- 4 loges réparties sur 2 niveaux, comprenant 1 W.-C. et 2 douches.
- 4 W.-C. femmes, 2 W.-C. hommes, 1 W.-C. handicapés.
- Accès possible par ascenseur pour handicapés, escaliers publics et de secours en suffisance.

Les surfaces se répartissent comme suit:

Parterre	137 m ²
Galerie	143 m ²
Scène	68 m ²
Proscénium	30 m ²
Coulisses	30 m ²

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
2	<u>Bâtiment</u>		821 450
211	Maçonnerie	155 250	
213	Constructions métalliques	155 600	
218	Echafaudages	58 000	
222	Ferblanterie	30 000	
223	Couverture	6 000	
23	Electricité	110 100	
24	Chauffage – ventilation	60 000	
25	Sanitaire	26 000	
26	Ascenseur	3 000	
27	Aménagements intérieurs 1	131 000	
28	Aménagements intérieurs 2	86 500	
29	Honoraires		350 000
291	Honoraires architectes	170 000	
292	Honoraires ingénieur civil	75 000	
293	Honoraires ingénieur électricité	15 000	
296	Honoraires scénographe	75 000	
299	Honoraires ingénieur sécurité	15 000	
3	<u>Equipements d'exploitation</u>		398 800
37	Aménagements intérieurs		
	Scène	130 000	
	Gril	54 000	
	Passerelles, serrurerie	53 300	
	Gril avant-scène	30 700	
	Porteuses	100 800	
	Aménagements régie, garde-corps...	30 000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		161 425
51	Autorisations, taxes	2 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	1 000	

56	Bouquet de chantier	1 000	
58	Compte d'attente pour provisions et réserve pour divers et imprévus 10%	157 425	
	Coût total de la construction HT		1 731 675
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 1 à 5		138 534
	Coût total de la construction TTC		1 870 209
	<u>Frais administratifs et financiers</u>		
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)		93 510
	Intérêts intercalaires		51 547
	taux DFL (3,5%) x coût total de la construction TTC + prestation du personnel pour les investissements x durée de l'opération en mois		
	<u>1 963 719 x 3,5 x 18</u>		
	2 x 100 x 12		
	Fonds d'art contemporain		40 305
	2% du coût total de la construction TTC + prestations du personnel pour les investissements + intérêts intercalaires 2 015 266 x 2%		
	Coût général de l'opération TTC		2 055 571
	A déduire:		175 000
	Crédit d'étude de la PR-652/6 voté le 23 juin 2009	175 000	
	Total du crédit demandé		1 880 571
	Arrondi à		1 880 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mars 2010 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff fait l'objet d'une requête en autorisation de construire en cours de dépôt.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal et dureront onze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est mars 2012. Durant la période de chantier, le théâtre et le bar

du théâtre situés au 1^{er} étage ne pourront être utilisés. La durée de l'opération est de dix-huit mois.

Référence au cinquième plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 043.049.02 du cinquième plan financier d'investissement 2010-2021 pour un montant de 1 100 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 1 880 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités: 220 390 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service des bâtiments et le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 880 000 francs destiné à la rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff de la salle communale de Plainpalais, situé 52, rue de Carouge, 1205 Genève, parcelle N° 827, feuille N° 42, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 880 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 40 305 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 175 000 francs du crédit d'étude voté le 23 juin 2009 (PR-652), soit un montant total 2 055 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.